

0324

REPUBLIQUE DU BENIN

ORDONNANCE N° 94-006/PCS-CAB

COUR SUPREME

CABINET DU PRESIDENT

PORTANT NOMINATION DE MONSIEUR ~~KASSA Norbert~~
ADMINISTRATEUR DES SERVICES FINANCIERS EN
QUALITE DE VERIFICATEUR A LA CHAMBRE DES
COMPTES DE LA COUR SUPREME.

LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

VU La Constitution de la République du Bénin du 11 Décembre
1990 ;

VU La Loi n° 90-012 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur
et modification des Ordonnances 21/PR du 26 Avril 1966 du 14 Mars 1970
définissant la composition, l'organisation, les attributions et le
fonctionnement de la Cour Suprême ;

VU L'Ordonnance n° 91-10/PCS/CAB fixant les avantages en nature
et en espèce alloués aux Magistrats et au Personnel de la Cour Suprême ;

VU Les nécessités de services,

Le Bureau entendu en sa séance du 6 Mai 1994.

ORDONNE

Article 1er.- Monsieur KASSA Norbert, Administrateur des Services
Financiers Catégorie A Echelle 1 Echelon 9 est nommé Vérificateur à
la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

Article 2.- Monsieur KASSA Norbert bénéficie des avantages en nature
et en espèces prévus par l'Ordonnance n° 91-10/PCS-CAB fixant les
avantages en nature et en espèces alloués aux Magistrats et au Person-
nel de la Cour Suprême.

.../...

Article 3. - Le présente Ordonnance qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera publiée au Journal Officiel de la République du Bénin.

COTONOU, LE 09 MAI 1994

LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME

F. N. HOUNDETON.

AMPLIATIONS :

- P R 6
- SGG..... 4
- C S 10
- M F 8
- M J L 2
- AUTRES MINISTERES 19
- DEPARTEMENT 6
- DPE/MTAS 2
- D B 2
- DSDV 2
- D C F 2
- CHAMBRES/CS..... 3
- INTERESSE 1
- J O R B 1